



Peine encourue braquage à main armée ?

Par **Mickael**, le **16/10/2008** à **22:38**

Bonjour,

Un ami vient d'être arrêté suite à un braquage à main armée commis il y a quelques temps. Sachant que son casier judiciaire est vide, qu'il n'a jamais eu à faire à la justice ni soupçonné de quoi de ce soit, sachant que son arme était une arme de défense qui ne tire que à blanc et que personne n'a été blessé ni violenté, que risque-t-il ? obligatoirement la prison je pense, mais combien de temps ?

J'ai déjà entendu des peines de 10 ans de prison, c'est ce qu'il risque au maximum ? Peut-il espérer 1 an voir 2 ans plus du sursis ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **Patricia**, le **17/10/2008** à **20:22**

Bonsoir,

Il existe 3 formes différentes de sursis :

1° SIMPLE : pas de mise à l'épreuve ni Travail d'Intérêt Général obligation de ne pas récidiver pendant 5 ans,

2° MISE A L'EPREUVE : En plus des obligations sursitaires, contraintes de natures respectives aux faits (ne plus exercer certaines activités professionnelles, changement de département, ne plus fréquenter certaines personnes et certains lieux, se soigner, etc.), se rendre aux convocations du JAP et/ou du SPIP.

3° ASSORTI D'UNE PEINE de TIG : peine de sursis avec obligation d'accomplir un Travail d'Intérêt Général.

Je ne vois pas à quoi correspondent les 1 ou 2 ans dont vous parlez ? Ne confondez vous pas sursis avec remises de peine, dont la durée varie et est calculée selon les années de condamnation ferme ?

Est-il en détention provisoire ?

Difficile de vous dire ce qu'il encourt, Seuls les JAP décident sans oublier les jurés d'assise,

les témoins, les avocats et leurs dossiers. Il était quand même armé, aujourd'hui balles à blanc.

Cordialement.

Par **JamesEraser**, le **17/10/2008** à **22:56**

Effectivement, il peut recevoir un quantum de peine dont une partie sous le régime du sursis. Par exemple : 5 ans de prison dont 3 avec sursis.

Par ailleurs, s'il est en détention, la durée accomplie s'imputera automatiquement de la durée ferme qui sera prononcée.

Légavoxement

Par **yann0603**, le **04/08/2013** à **20:17**

Bonjour.

Un de mes amis est en ce moment en détention provisoire, il est soupçonné d'être le chauffeur de 3 braquages.

Sachent qu'il est connu des services de police (même si ce ne sont que des choses pas bien graves) combien de temps de prison risque t'il ?

Cordialement.

Par **rolo1251**, le **16/12/2013** à **13:52**

moi meme traumatise par un braquage je suis ahuri de voir cmme on peu minimser cette chose ..la peine maximal pour ces chiens

Par **lola1**, le **05/02/2014** à **17:03**

bonjour

j'ai un ami actuellement il est en garde a vue ,supconné d'avoir braquer une voiture à main armée,tandis qu'il n'a pas de preuve et son casier judiciaire est vierge qulqun pourrai me dire les risque svp!

merci

Par **sarah6**, le **06/03/2014** à **11:42**

bonjour , j'ai un ami qui vien d'etre admis au centre pénitenciaire apres 2 jours de garde à vue , car il a fait parti d'un braquage. il a un casier vierge et il servait de chauffeur durant ce braquage . c'est la première fois qu'il a affaire a la police ou meme a la justice , que risque t-il selon vous ? svp .
(les moralisateurs abstenez vous)

Par **Kiki92**, le **16/05/2014** à **21:28**

Je ne comprend pas vos résonnement, c'est personnes n'ont en aucun cas tué, violé ou autre, Certes, ils doivent payer leurs fait, mais je trouve certains propos choquants! 'La bêtise est humaine a près tout'

Par **arnaud55688**, le **19/08/2014** à **13:07**

J ai braqué un magasin d alimentation et j aimerai voir ce que je risque

Par **arnaud55688**, le **19/08/2014** à **13:09**

Et je n étais armée que d une arme blanche

Par **Visiteur**, le **19/08/2014** à **13:22**

haaa si c'était qu'une arme blanche...!!! c'est cool ! ben oui ? tu aurais pu avoir un flingue !? eux il faut les mettre en tole !! mais ceux qui font ça avec arme blanche... c'est pas grave ! c'est des gentils !? je crois que tu as un soucis dans ton échelle de valeurs de la vie ! la justice n'est pas une science exacte.

Par **mamita25**, le **13/12/2014** à **15:48**

bonjour

je souhaiterais un conseil svp.

Voilà j'ai mon compagnon qui est impliquer dans une tentative de vol à main armée.

Or ce dernier ne savais pas que son ami bourrée allait braquer ce magasin quand il est descendus de la voiture qui disait lui appartenir mais après vérification il s'avère qu'elle était volée.

Les témoins qui son également les victimes ont formellement reconnue l'ex ami de mon compagnon comme l'auteur des faits (ps il a tiré sur la victime sans la touché)et on dédouané mon compagnons.

Il n'en reste pas moins que la Juge d'instruction a mise en examen mon homme pour recel de

vol de véhicule et tentative de VMA. Son ancien ami écope d'une mise en examen pour VMA, tentative de meurtre et recel de vol de véhicule.
J'ai besoin de savoir que risque mon compagnon

Par **dragonnepoulet**, le **02/03/2015** à **12:17**

et les victimes, vous y pensez aux victimes ?

Par **lacriiiiiim69008**, le **05/06/2015** à **18:50**

ba oui on y pense mais si tu me dit que t'est tromatisé a cause d'un braquage de banque c'est que tu m'net tu peut etre tromatisé si on te viole mais pour un braquage de banque (sans violence)

Par **Sleeper**, le **05/06/2015** à **19:04**

Remonter une discussion pour écrire ce genre de stupidités... Allez donc dire au juge que menacer quelqu'un avec une arme n'est pas une cause de traumatisme, et revenez nous voir.

Par **jodelariege**, le **05/06/2015** à **21:41**

bonsoir effectivement un braquage de banque est traumatisant,ce n'est pas un acte anodin.en effet le braqueur arrive dans la banque ,brandit son arme en demandant de l'argent sinon ils se servira de son arme pour tuer ou blesser ;c'est la procédure d'un braquage:on menace de tuer si on ne donne pas l'argent.certains diront:"oui mais je ne voulais pas tuer les gens ni les blesser..."alors que voulaient ils faire en brandissant une arme sous le nez du personnel ou des clients? c'est bien pour faire peur en utilisant cette arme pour se faire obeir non,? sinon il brandirait un bouquet de fleurs.....et parfois il y a des blessés et des morts et on entend"je voulais pas faire cela"...il voulait faire quoi alors???

Par **lynette94**, le **08/11/2015** à **23:18**

Pour répondre a certains sur les braquage ça peut etre traumatisant mais si vous ne jouer pas les rambo et donner la caisse je ne pense pas qu'ils vont jouer avec leur armes
A moins que la police arrive . Par contre un violeur ou un pédophile ne demande pas ils vous prend vous , votre intimité je pense que ça doit etre plus traumatisant qu'un vol a main armés et pourtant la justice les condamne beaucoup plus . les braqueurs de banques prennent plus que les braqueurs de supérette. 5 ans minimum pour les banques

Par **jodelariege**, le **08/11/2015** à **23:34**

bonsoir un braquage c'est extremement traumatisant et il n'y a pas d'echelle de terreur entre un vol à main armée un viol ect ectles victimes y pensent toute leur vie.....et si les voyous vous menacent de leurs armes c'est pour dire "si tu bouges ou tu ne m'obéis pas je te tue" ils ne font pas semblant sinon personne n'aurait peur et ne donnerait la caisse...et il y a des tas de bracages avec blessés ou morts..je pense aussi à un membre de ma famille qui s'est fait "juste" cambriolé en son absence (ce n'est pas trop grave hein?!?)il en est encore traumatisé et a barricadé sa maison ,n'ose plus sortir car c'est comme si on avait violé cette fameuse intimité dont vous parlez.....

Par **The citoyen**, le **02/12/2015** à **00:00**

Bonsoir a tous, je me permet de m'incruster pour donner quelques informations sur différentes peines qui on était mis à certains de mes proches très récemment.

- Pour avoir été choppé lors d'une intervention policière qui a fini en émeute, sachant qu'ils n'y avaient pas de preuves contre lui pour des actes illicite quelconque : 5 mois de prisons ferme (une petite pensée a tous ceux qui se sont fait attraper lors des manifestation à Paris)

- 1000€ d'amende + expulsion forcé pour un jeune qui finissait ses études, dont il n'y avait pas d'autre choix que de resté dans le logement loué par sa mère qui a été victime d'un accident qui l'a rendu handicapé malgré l'expulsion de la société qui n'a pas chercher une solution pour celui-ci et biensur poursuivie en justice ce jeune homme.

- Braquage a main armé dans un supermarché sachant que le braqueur était mineur lors des faits: 3 ans de prison ferme sans jugement + 15 ANS DE PRISON FERME !! après le jugement.

Qu'est ce que vous en pensez ? (les commentaires bon ou mauvais sont les biens venu.)

Par **morel57**, le **19/02/2016** à **02:56**

Braquer un commerce avec une arme factice ou pas est débile...La prise de risque plus les personnes choquées voir traumatisées ne valent pas le tout petit butin convoité...

Braquez intelligemment et sans violence ceux qui vous braquent légalement à longueur de temps....ça c'est certes illégal mais compréhensible (pour moi) mais c'est pas donné à tout le monde ceux qui vous enculent toute l'année savent protéger leur argent.

Par **lol95**, le **13/04/2016** à **02:53**

bonjours, mon copain est actuellement incarcérer a la MA d'Evreux car il est accuser d'être le

conducteur de deux braquage à main armée il n'a pas encore été jugé je voudrais savoir se qu'il risque merci d'avance

Par **Nayrah**, le **14/08/2016** à **02:11**

Moi, mon mari a braqué à main armée une voiture, il a tapé la fille (juste tirer les cheveux) il a une casier vierge pas connue des services sans antécédent, il risque combien de temps ? Sachant que je nous avons un nouveau-né

Par **alain38**, le **14/08/2016** à **18:18**

Bonjour,

Une petite expérience personnelle aux Assises de l'Isère en Février 2014:

-Vol à main armée avec tentative d'homicide sur AFP:

(la cheffe de caisse du KFC Echirolles 2 mai 2010, traumatisée par la violence des braqueurs fera 2 TS avant de remonter la pente)

-6 ans pour deux des braqueurs dont un mineur au moment des faits.

-8 ans pour les deux autres dont celui m'ayant tiré dessus mais non mis en examen pour la T.H. L'autre couvrant son frère et n'ayant pas participé au braquage.

(le juge d'instruction sera muté ensuite à Mayotte pour son application dans cette instruction criminelle)

Par **youris**, le **14/08/2016** à **19:54**

bonjour,

Article 311-8 du code pénal:

" Le vol est puni de vingt ans de réclusion criminelle et de 150 000 euros d'amende lorsqu'il est commis soit avec usage ou menace d'une arme, soit par une personne porteuse d'une arme soumise à autorisation ou dont le port est prohibé.

Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables à l'infraction prévue par le présent article ".

la fille, victime des violences de votre mari, avait peut être aussi un nouveau né.

salutations

Par **Antonyyyioii**, le **20/08/2017** à **02:40**

Bonjour, j'ai braqué une boulangerie dans ma ville avec une arme blanche (glock) je suis mineur 14 ans, je voudrais savoir ce que je risque

Par **raspoutine25**, le **23/01/2018** à **09:07**

bonjour antonyyyiioii d apres la loi il s agit d un vol aggravé (presence d une arme)
y a t il eut une personne braquée avec cette arme ? si oui il s avere que ceci est une
circonstance aggravante
de plus si la personne a ete traumatisée attends toi à devoir payer des dommages et interet à
la victime
sachant que tu es mineur au moment des faits seul le juge peut statuer sur ton cas mais
sache que la peine encourue est de 5 - 7 ans de prison et aussi d une lourde amende

Par **Visiteur**, le **23/01/2018** à **10:01**

Raspoutine, j'espère que depuis antonyyyiioii a eu sa réponse... ;-)

Par **KOKODU48**, le **27/12/2018** à **21:12**

Mais a la casa de papel :)